

ARRETE DAJI/2022/Signature/N°2022.100
portant délégation de signature

à

Peter HAISSINSKY
Directeur
INSTITUT DE MATHÉMATIQUES DE MARSEILLE
(I2M) – UMR 7373

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code de la recherche, notamment son article L. 313-1,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la Délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la Délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/02/13-01 de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université du 13 février 2020, portant sur la nomination de Monsieur Peter HAISSINSKY aux fonctions de Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Peter HAISSINSKY, Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant **l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373)**, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2-1

Monsieur Peter HAISSINSKY, Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget de **l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373)**, incluant les ordres de mission des personnels rattachés à l'Institut et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'Institut.

Il atteste du service fait.

Article 2-2

Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A*MIDEX et les projets issus des Instituts d'établissement dans lesquels l'Institut est impliqué :

Monsieur Peter HAISSINSKY, Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de **l'Institut de Recherche en Mathématiques (I2M – UMR 7373)**, lorsque l'Institut est impliqué sur :

- Les projets A*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

Chapitre II Marchés Publics

Article 3

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Monsieur Peter HAISSINSKY, Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373)**, reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Délivrance des Ordres de Service
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
 - o Décision de résiliation

Article 4

Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 5

Dans le cadre de la procédure n°PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes), **Monsieur Peter HAISSINSKY, Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373)**, reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 6

Monsieur Peter HAISSINSKY, Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373), reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés au laboratoire pour signer les actes qui suivent :

- les demandes de congés des personnels,
- les procès-verbaux d'installation des personnels,
- les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein de l'Institut, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement.
- les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire

Article 7

Monsieur Peter HAISSINSKY, Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373), reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de l'Institut,

- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein de l'Institut, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V Relations Internationales

Article 8

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne,
- contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

Chapitre VI En cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Peter HAÏSSINSKY, Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373), Monsieur Laurent REGNIER, Directeur adjoint de l'I2M, Madame Fabienne CASTELL, Directrice Adjointe de l'I2M et Madame Bérangère CARRON, Responsable administrative de l'I2M**, reçoivent délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 2 à 8.

Chapitre VII Dispositions générales

Article 9

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 10

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n°2020.237 en date du 1^{er} septembre 2020.

Article 11

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à **l'Institut de Mathématiques (I2M – UMR 7373)**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 12

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 octobre 2022

Vu et pris connaissance,

Les délégataires

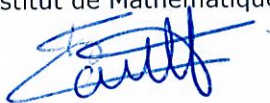
Peter HAÏSSINSKY

Directeur de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)



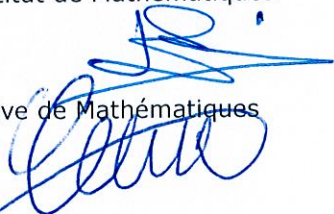
Fabienne CASTELL

Directrice adjointe de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)



Laurent REGNIER

Directeur adjoint de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)



Bérangère CARRON

Responsable Administrative de Mathématiques de Marseille (I2M)



Le délégant

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

